Le cimetière est affecté à la sépulture :

- des personnes décédées sur le territoire de la commune, quel que soit leur domicile ;

- des personnes domiciliées à Changé, alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune ;

- des personnes non domiciliées dans la commune mais ayant droit à une sépulture de famille dans le cimetière de Changé

LA SALLE HERMÈS

À VOTRE DISPOSITION

Afin d'organiser des cérémonies civile ou religieuse, la salle Hermès, composée d'une salle principale et d'une annexe, peut être louée pour assurer un moment d'échanges et de recueillement des familles auprès du défunt.

Hôtel de Ville
6 place Christian d'Elva 53810 Changé
02 43 53 20 82
mairie.change@mairie-change.fr
www.changé53.fr

Changé 53

LE CIMETIÈRE PAYSAGER

Hôtel de Ville 6 place Christian d'Elva 53810 Changé
02 43 53 20 82 - mairie.change@mairie-change.fr

Changé 53

Entouré des collines de la Barberie et proche du ruisseau de la Touche, le cimetière de Changé s'illustre par ses aménagements paysagers. De nombreuses allées dessinent la structure de ce lieu qui a été agrandi en 2009. Aujourd'hui il est composé de 7 sections et est agrementé de mobilier urbain pour laisser à chacun la possibilité de se recueillir dans un espace serein.

LES CAVEAUX TRADITIONNELS

Nombre de place : 1 à 3
Concession de 15 ou 30 ans

LA SÉPULTURE PLEINE TERRE

Emplacement non pourvu de caveau.
Nombre de place : 1 à 3
Concession de 15 ou 30 ans

LES CAVEAUX SOUS GAZON

Emplacement doté d'un caveau sans monument funéraire.
Nombre de place : 1 à 3
Concession de 15 ou 30 ans

LES COLUMBARIUMS

Edifice réservé au dépôt d'urnes cinéraires.
Nombre de place : 1 à 3
Concession de 5 ou 10 ans

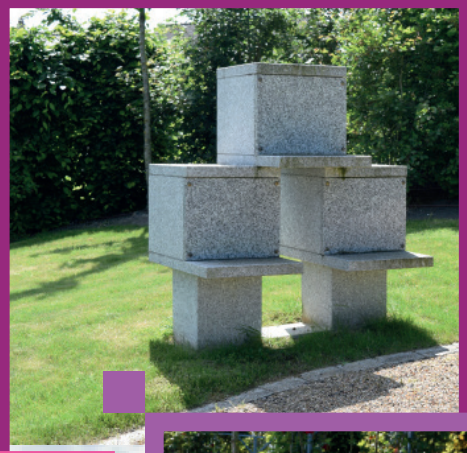

LES CAVURNES

Emplacement souterrain dédié au dépôt d'urnes cinéraires.
1 à 4 urnes/concession
Concession de 5 ou 10 ans

LE JARDIN DU SOUVENIR

(espace de dispersion)

L'ANCIEN CIMETIÈRE